



FICHE PRATIQUE

Faire la déclaration AGEFIPH

1 AGEFIPH : qu'est -ce que c'est ?

L'association nationale pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.



2 Que dit la loi ?

Toute entreprise d'au moins 20 salariés au 31 décembre, doit employer des personnes handicapées dans la proportion de 6 % de son effectif total.

Les entreprises qui passent ce seuil de 20 salariés, disposent d'un délai de 3 ans pour se mettre en conformité avec l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.



3 Déclaration à l'Agefiph

Au titre de l'obligation d'emploi de l'année 2022, la déclaration annuelle de l'OETH et le paiement de la contribution seront à réaliser auprès de l'Urssaf/MSA sur la DSN d'avril 2023, exigible le 5 ou 15 mai 2023.



4 Bon à savoir

Pour le calcul de la contribution annuelle, l'Agefiph met à votre disposition un simulateur.



5 A noter

Même les entreprises de moins de 20 salariés doivent effectuer leur déclaration auprès de l'URSSAF, même s'ils ne sont pas assujetti à l'obligation d'emploi, c'est une obligation déclarative.

